

Quelques théories sur le système des partis et leur application à la Suisse

Autor(en): **Ruffieux, Roland**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **74 (1971)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du P.A.B. Sans nul doute, ces associations professionnelles ou jurassiennes influenceront sur les attitudes politiques, alors que l'abstentionnisme a tendance à gagner du terrain, surtout dans les régions fortement industrialisées. Telles sont, esquissées à grands traits, les principales caractéristiques de la période concernée. Mais notre ambition pour aujourd'hui est moins d'aborder les grands problèmes que de dégager les voies et moyens d'y parvenir. Le programme de la journée est assez explicite à ce sujet.

Il comprend trois moments essentiels. Tout d'abord, dans son exposé, M. le Professeur Ruffieux traitera de la problématique générale au niveau national par des comparaisons avec l'étranger. Parler en effet de la vie politique jurassienne n'est pas décrire un régime spécifique ou un système particulier, c'est relever un certain nombre de disparités, d'écarts entre le phénomène observé et les modèles réalisés en Suisse ou à l'étranger.

Puis, en nous donnant une première synthèse de ses travaux de doctorat, M. Kohler abordera plus concrètement le problème du jour. Ainsi, l'une des voies sur lesquelles il faut s'engager pour l'étude de la vie politique dans le Jura sera dégagée, soulignant parfaitement les difficultés d'une telle recherche et les différences qui existent d'un district à l'autre.

L'après-midi, la discussion débutera par les interventions des représentants des partis politiques. Alors un débat général pourra s'engager afin d'essayer de mieux éclairer et de mieux comprendre le jeu des forces politiques dans le Jura.

I. EXPOSÉS

QUELQUES THÉORIES SUR LE SYSTÈME DES PARTIS ET LEUR APPLICATION A LA SUISSE

par Roland Ruffieux

L'exercice d'analyse auquel je voudrais vous inviter aujourd'hui a forcément un caractère très sommaire. En effet, le problème des partis politiques constitue un ensemble très vaste que l'on peut aborder sous des angles très différents et d'écart très inégal. Une brève discussion autour des définitions révèle cette diversité. Si l'on adopte une définition de type idéaliste comme celle d'Edmond Burke — le

parti est un rassemblement d'hommes unis à l'effet de promouvoir, par une action commune, l'intérêt public en se fondant sur quelque principe qui a obtenu leur accord — le point d'attaque du problème se situe au niveau de l'histoire des idées politiques et le parti apparaît alors comme une force capable de faire triompher un principe dans les faits.

A l'opposé existe une définition de type réaliste qui insiste sur une autre finalité des partis, ainsi R. Heberle pour qui le parti politique moderne est une association de citoyens librement recrutés en vue d'assurer le pouvoir à ses chefs. Autour de ce thème du pouvoir, on assiste à toutes sortes de variations, qui sont liées chez les auteurs à leur optique du régime politique où s'insère le parti : dans une véritable démocratie, le pouvoir des chefs n'éclipse pas l'influence des membres ; à l'opposé avec la dictature, il y a abdication de la base en faveur du sommet du parti qui, seul, exerce la puissance, la liberté étant remplacée par l'obéissance.

A ces deux catégories de définitions, qui ont longtemps représenté la thématique dominante de la science politique européenne traditionnelle, s'est ajoutée aux Etats-Unis — puis en Europe — une troisième que je qualifierais volontiers de fonctionnelle. Elle insiste moins sur les buts du parti — ce qui a été fortement mis en évidence dans les précédentes définitions — que sur la manière dont il accomplit sa tâche, c'est-à-dire sur son fonctionnement. Pour bien montrer le greffage des préoccupations américaines sur la science politique européenne récente, je donnerai deux exemples de définitions récentes de type fonctionnaliste. La première l'est faiblement et se rattache encore à la tradition : pour Goguel,

« Le parti politique est une association organisée sur le plan local, régional et national avec le but de participer au fonctionnement des institutions politiques, afin de saisir tout ou partie du pouvoir et ainsi donner aux idées et aux intérêts de ses membres l'occasion de s'exprimer. »

La seconde, émanant d'Ossip Flechtheim, est beaucoup plus neuve, à mon sens :

« Un parti est une organisation de combat librement recrutée, disposant d'une articulation relativement forte, qui, à l'intérieur d'une forme politique (Etat, région) et au moyen de la prise de charges dans l'appareil de domination, possède ou aspire à posséder assez de puissance pour pouvoir réaliser ses buts matériels et ses idéaux. »

Cette approche fonctionnelle correspond indéniablement à un autre âge de l'analyse des partis que les précédentes. Je ne voudrais

pas entrer ici dans le détail des rapports entre les différentes sciences sociales depuis le début du XXe siècle. Disons simplement que la définition idéaliste se rattache à une situation scientifique où l'histoire des idées et la science du droit dominaient les diverses disciplines, leur fournissant des modèles généraux d'interprétation. La définition réaliste correspond certes à un certain type de savant — voir par exemple le cas de Pareto ou Weber — mais également à la réaction de la sociologie empirique contre la théorie juridique de l'Etat en partie sous l'influence de l'étude des sociétés sans Etat.

Quant à la troisième catégorie de définitions, elle s'explique d'abord par le développement de la sociologie générale en une série de sociologies spécialisées : sociologie des petits groupes, sociologie de l'organisation, sociologie des communications, etc. Elle marque encore le passage de ce que Marcel Prélot a appelé la politologie « supplantée » à la politologie « retrouvée ». Cette nouvelle science politique, dynamisée par les Anglo-Saxons, s'est emparée de nouveaux terrains d'analyse. L'influence des idées dans l'action des partis n'est plus seulement étudiée sous l'angle étroit des programmes mais dans la perspective beaucoup plus large et plus difficilement saisissable de la culture politique. Au niveau de l'engagement, il s'agit moins désormais de s'intéresser à ce que les Anglo-Saxons appellent le *membership* — disons l'appartenance ou l'affiliation — qu'aux phénomènes plus complexes de la « mobilisation » en distinguant des milieux de plus en plus larges : des activistes aux sympathisants occasionnels en passant par les membres actifs, les éléments plus passifs et les sympathisants fidèles. Cette mobilisation n'est pas seulement un effort qui se manifeste au moment des élections ; elle est devenue une préoccupation permanente des partis entraînés dans le phénomène plus vaste de la participation ou de la socialisation politique qui se définit comme l'insertion du politique dans la quotidienneté de la vie. Enfin, l'analyse des organisations en mouvement a conduit à approfondir considérablement l'approche de la prise de décision. Pour reprendre une distinction maintenant classique de Dahl, il y a des décisions hiérarchiques, des décisions polyarchiques et des marchandages. On perçoit aisément l'intérêt de reprendre l'analyse de la structure des partis en fonction de la manière dont les choix s'y opèrent !

* * *

Il serait grossier d'opérer une dichotomie absolue entre une science politique traditionnelle avec des théories de partis qui seraient

bâties tantôt sur le modèle idéaliste, tantôt sur le modèle réaliste et une science politique (ou sociologie politique) nouvelle qui étudierait les problèmes complexes que nous venons de signaler. La transition s'est opérée d'une manière beaucoup plus insensible : il y a eu des précurseurs dans l'ancien état de la science ; il y a des analystes qui, dans le flot de théories qui s'élaborent actuellement, maintiennent le lien avec la tradition. C'est dans cette première optique que je présenterai la théorie de Maurice Duverger dont l'ouvrage sur les partis politiques a incontestablement joué un rôle pionnier, puis celle d'un « coming man » de la science politique européenne, Jean Blondel qui s'attache surtout au système britannique comme base d'une théorie générale. Dans la troisième partie de cet exposé, je me tournerai vers des théoriciens plus révolutionnaires, s'il est permis de parler ainsi. Le choix est difficile et demeure forcément arbitraire. Afin de faciliter l'application à la Suisse, pays auquel je me référerai à propos des quatre exemples choisis, j'analyserai successivement la théorie générale de Sartori et celle, non moins générale mais conçue en fonction des petites démocraties, de Stein Rokkan.

Abordons maintenant la théorie de Maurice Duverger qui met l'accent sur les structures, considérant dans les partis l'aspect « machine », l'organisation, l'appareil. Il commence par une grande distinction entre les partis de cadres et les partis de masses. En ce qui touche la première catégorie, il énumère trois sous-types : traditionnel, américain et indirect. Selon Duverger, les partis conservateurs, libéraux et radicaux de l'Europe actuelle ont conservé dans l'ensemble la structure qu'ils avaient au XIX^e siècle ; ils constituent le type même des partis de cadres traditionnels avec les traits suivants : primat de la « qualité » — groupe de notables — sur la quantité, organisation faible de comités locaux, autonomie très grande des instances de base par rapport aux organes centraux, rôle prépondérant des parlementaires et faible discipline de vote. Cette organisation, qui caractérise tous les partis historiques suisses a cependant subi une évolution sous la pression des faits : imitation partielle des partis de masses, recours aux techniques de propagande. La troisième variété des partis de cadres, c'est-à-dire le parti indirect, est particulièrement intéressante pour l'analyse des réalités suisses. Il représente, selon Duverger, une catégorie intermédiaire entre les partis de cadres traditionnels et les partis de masses. Ses traits sont les suivants : les comités locaux de base sont constitués par des représentants de syndicats, de mutuelles, d'associations à but idéal et d'autres organisations volontaires avec la fonction de préparer des candidatures au moment opportun ; il n'y a pas d'adhésion proprement dite mais

des affiliations indirectes — d'où l'appellation — dans la sphère d'influence du parti ; dès lors toute discipline de vote au niveau électoral et surtout parlementaire est impossible. On aura reconnu ici le profil traditionnel du parti conservateur-populaire et celui plus récent de l'Alliance des Indépendants.

La seconde catégorie de Duverger se compose des partis de masses qui sont de quatre types : le socialiste traditionnel, le communiste, le fasciste et le parti unique des pays en voie de développement. La grande innovation du parti socialiste européen à la fin du XIXe siècle est d'obtenir des moyens financiers par la cotisation et d'enrôler des masses en leur promettant le renversement des régimes en place, ce qui entraîne des difficultés croissantes au fur et à mesure que la formation obtient des succès électoraux plus larges et pénètre au parlement. Elle passe alors de l'opposition pure au soutien gouvernemental occasionnel, puis à la participation. La variante communiste, distincte à partir de 1921, ne se fonde pas seulement sur une orthodoxie doctrinale — les 21 demandes de l'Internationale — mais rejette toute une série de conséquences entraînées par l'évolution du parti socialiste dont elle se détache pour adopter également une organisation originale, inspirée par la lutte clandestine.

L'application de la théorie de Duverger aux partis politiques suisses a donné lieu à de nombreuses objections, principalement de la part du professeur Erich Gruner qui est un des meilleurs connaisseurs de la vie politique suisse. La première concerne la naissance même des formations au XIXe siècle. Ce schéma de Duverger est conçu en fonction du régime représentatif, qui a dominé dans la plupart des pays européens. Or la Suisse a connu un élargissement des droits populaires assez précoce pour que des partis soient nés de cette lutte : ce que Gruner appelle les premiers partis de masses de l'époque libérale, puis radicale, enfin démocrate. L'existence de procédures de referendum ou de veto a permis alors la mobilisation de larges couches de la population. Il y avait bien sur le plan cantonal des cadres politiques — au sens traditionnel du terme — mais le régime des notables, tel que l'entend Duverger, se vérifiait surtout au niveau fédéral. Cette influence des divers niveaux institutionnels sur la genèse et le développement des partis suisses — ce qui entraîne une très grande variété de champs de forces politiques — n'a pas été analysée par Duverger. C'est précisément ce qui a permis à Lavau d'exemplifier sur notre pays dans son pamphlet critique sur la théorie de Duverger. La thèse de Lavau est que les théories de Duverger ne tiennent pas assez compte des réalités sociales propres à chaque pays, elles formulent des « lois » d'inspiration mécanique privilégiant, par

exemple, le régime électoral. Or, dans le cas suisse, on n'a pas adopté la R. P. au plan fédéral en 1918 pour sauver les petites formations menacées par la loi d'airain du suffrage majoritaire ; au contraire, la R. P. est apparue comme l'expression idéale du pluralisme social et politique du pays.

De même, le schéma du parti de masses — variante socialiste — ne s'applique pas exactement à la Suisse. Comparativement à d'autres pays, l'augmentation des adhérents n'a pas été aussi considérable par rapport à la masse électorale. En 1860, le Grütli comptait déjà 25.000 adhérents. Quant au parti socialiste suisse, il évolue ainsi au tournant du siècle qui voit la grande poussée des socialistes :

	1902	1919
adhérents	10.000 (2,8 %)	52.000 (7 %)
électeurs	64.000 (18 %)	175.000 (23,5 %)
votants	350.000 (100 %)	750.000 (100 %)
(corps électoral actif)		

L'effet de masse, considérable aux débuts du P. S. S., se stabilise ensuite et il n'y a guère de différence dans le rapport entre les deux premières données en 1919 et 1969, bien que les chiffres absolus aient changé : le taux d'adhésion est d'environ 22 % ; en revanche, c'est le taux de participation qui poursuit sa montée en passant de 30 % à 32,5 %. Le fait que le tiers des votants se prononce maintenant pour le parti socialiste implique que cette formation a perdu le caractère de parti de classe qu'elle avait à ses débuts pour devenir un parti interclasse, analogue au parti radical et aux conservateurs. L'évolution a été moins rapide que dans d'autres pays, mais elle est sensible, correspondant à une série d'autres phénomènes : modification de la doctrine et de la Weltanschauung socialistes ; participation au gouvernement à divers échelons en commençant par le plus bas pour s'achever avec l'entrée au Conseil fédéral ; adoption de la formule de l'opposition-participation qui ne va pas sans contradiction, surtout dans les années récentes. Il y a là l'influence de deux autres caractéristiques du système politique suisse qui a marqué fortement l'évolution des partis : d'abord le mécanisme de règlement des conflits par l'arbitrage populaire qui oblige les partis à prendre des positions souples en raison de la diversité des fronts séparant les divers groupes ; enfin, le « gouvernement à quatre » que nous retrouverons plus loin et qui oblige les partis à reconnaître le système pour en assumer la direction ou y partager les responsabilités. Ainsi la théorie de Duverger qui explique les partis politiques par leur

organisation aide à résoudre une série de problèmes d'ordre fonctionnel en soulevant une autre série de questions auxquelles elle ne peut répondre.

Dans son ouvrage sur la société politique britannique, Jean Blondel commence par rappeler la loi d'airain du système politique qui fait que deux partis seulement se maintiennent dans un rapport de forces équilibré et luttent vraiment pour le pouvoir. Ce clivage fondamental a été successivement expliqué par l'histoire, par la psychologie — la politique est un match où une équipe doit l'emporter, — par les effets du scrutin majoritaire à un tour, par le caractère national ou par ce qu'on appelle le « dualisme naturel » — travaillistes et conservateurs seraient des données aussi opposées que *yes* et *no*. Blondel se rallie plutôt à une explication par les données sociales. Il constate d'abord que les deux grandes formations actuelles sont devenues des partis de masses à la suite d'une disparition des problèmes locaux au profit de grandes options nationales dont la maîtrise exige une forte organisation centrale. Si les travaillistes, qui recrutent surtout dans le monde ouvrier, présentent les traits d'un parti indirect plus que d'un parti de classe, les conservateurs ont une organisation à trois niveaux qui utilise fortement les milieux aisés, surtout à l'échelon local — les fameux notables — mais qui a su se donner une direction de type moderne, disposant d'une grande autorité. Comparativement, la direction travailliste est beaucoup plus démocratique, ce qui la distingue des anciens partis socialistes d'Europe continentale où l'oligarchie des « bonzes » avait pris une importance démesurée.

Si Blondel s'intéresse au régime britannique, c'est que le bipartisme lui paraît être la variété de base des systèmes politiques en vigueur dans les démocraties occidentales. Celles-ci en connaissent encore trois autres : le système de deux partis et demi, le système multipartite avec parti dominant, le multipartisme sans formation dominante. Afin de cataloguer les Etats dans les diverses séries, Blondel utilise plusieurs critères : le nombre des partis dans le système — ce que Duverger avait déjà fait, — la force relative des formations, le « spectre » idéologique, la dynamique récente des diverses formules. C'est ainsi qu'il classe la Suisse dans les systèmes à plusieurs partis sans formation dominante, à « spectre » idéologique de centre gauche et avec une exceptionnelle stabilité. Pour la période 1947-1966, la Suisse reçoit 70 points — soit le 2^e rang derrière l'Autriche avec 78 et bien avant la France (52), l'Italie (47) et l'Allemagne (42). En effet, notre pays a connu de manière durable la « grande coalition » affecté du coefficient 4. Il y a chez elle un cas exceptionnel, qui

gêne d'ailleurs Blondel, de système multipart sans formation dominante, donc stable et durable, alors que le premier caractère se trouve pour lui dans les formules de grande coalition plus réduite et que le second est la caractéristique des systèmes bipartis. De même, le fait que les systèmes multipartis avec formation dominante sont ceux qui donnent naissance à la forme de représentation la moins équitable — ainsi les gaullistes sous la Ve République — ne s'applique pas à la Suisse.

On pourrait adapter la théorie de Blondel aux cantons suisses et à leurs systèmes de partis. Indépendamment des travaux du politologue franco-britannique, Roger Girod a dessiné une typologie de ceux-ci qui recouvre presque exactement celle de Blondel : variété à parti gouvernemental solitaire, variété à deux partis, variété à trois partis gouvernementaux sans socialistes, la même avec socialistes, formule quadripartite dite fédérale, enfin multipartisme plus large avec cinq formations au gouvernement. Le point intéressant et qui s'écarte des analyses de Blondel, c'est que ces formules sont toutes également stables et pourraient être affectées de coefficients de durée très élevés. D'autre part et c'est un phénomène surprenant que Girod n'a pas mis en évidence : à de très rares exceptions près — gouvernement de Front populaire à Genève avec Nicole, P. O. P. au gouvernement de Bâle-Ville après 1945 — la formule est allée constamment en s'élargissant et un parti, une fois qu'il a été admis dans le système gouvernemental, n'en est plus écarté. L'obstacle le plus considérable a été l'admission des socialistes dans le gouvernement — phénomène qui s'est produit dans certains cantons vingt ans avant que cela n'arrive au Conseil fédéral (1943), mais qui n'est pas encore survenu, à l'heure actuelle, dans quelques cantons qui ont fait partie du Sonderbund. Avec Blondel, qui va dans une autre étude jusqu'à mettre sérieusement en question l'avenir du bipartisme britannique, tant les victoires travailliste de 1964 et conservatrice de 1969 ont été ambiguës, on doit souligner que cette théorie du système de partis reliée étroitement aux systèmes gouvernementaux révèle le caractère complexe des mécanismes de régulation et d'équilibre. Elle ne saurait toutefois expliquer seule le fonctionnement des institutions démocratiques, tant il est vrai que d'autres groupes, politiques ou non, exercent une influence au moins égale. Cette théorie institutionnelle modernisée n'est donc pas une explication suffisante.

* * *

Avant d'aborder la présentation des deux derniers théoriciens qui ont élaboré des systèmes politiques sous forme de modèles

généraux d'analyse, je voudrais dire quelques mots sur l'utilité de tels modèles dans la recherche scientifique portant sur les faits sociaux, qu'ils soient historiques ou non. La première idée qui mérite développement à ce propos est que les typologies politiques — c'est la catégorie qui est ici en cause — permettent de préciser les cadres conceptuels, fournissant ainsi un fil conducteur à la recherche, parce qu'elles font apparaître l'enchaînement et l'interdépendance des phénomènes relevés dans le champ opératoire. On peut faire ici la remarque très simple que les modèles s'appuient eux-mêmes sur des niveaux principaux de classification que l'on peut énumérer de la façon suivante pour un système politique : structures et phénomènes non spécifiquement politiques — l'infrastructure en quelque sorte ; problèmes politiques ; attitudes et comportements politiques ; instruments et objectifs de la politique ; décisions politiques, enfin structures politiques. A cette définition des types en fonction de strates — ou de couches — de problèmes, on pourrait ajouter une autre classification — toujours à titre d'hypothèse de travail — distinguant entre différentes classes d'items politiques, par exemple : comparaison entre les diverses structures d'autorité ; distinction entre instruments et objectifs ; analyse du comportement, etc. Comme on le voit, la création de modèles ou de systèmes pour l'analyse d'un phénomène de la vie politique comme les partis, qui nous occupe présentement, n'est pas à considérer comme une théorie tournant « à vide », mais plutôt comme l'acte préalable d'une recherche qui revêt quelque importance.

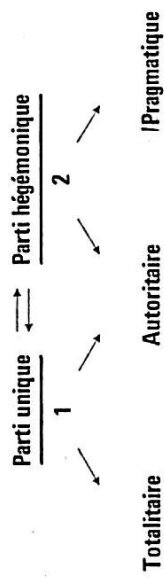
Il est maintenant possible d'aborder la théorie de Giovanni Sartori, telle qu'elle apparaît dans son ouvrage *Parties and party systems* qui date de 1960. Reprenant d'abord le critère du nombre de partis dans le système, Sartori cherche une taxonomie qui va au-delà du simple comptage. Quand on parle d'un système biparti, cela ne signifie pas qu'il n'y a que deux partis mais que deux formations seulement entrent dans le fonctionnement du système. Sartori arrive alors à un éventail de variétés plus grand que Duverger :

- monopartisme : parti unique, ou parti hégémonique, ou parti dominant
 - système à deux partis
 - pluralismes soit modéré (3-4), soit extrême (5 et plus), soit atomisé
- au total : 7 variétés significatives.

En développant une analyse complexe de relations entre les partis et les structures politiques, il arrive à un tableau d'interprétation globale de la politique des partis dans un système donné.

TYPLOGIE DE SARTORI : les politiques de partis

Systèmes d'Etat-parti
(non compétitifs)

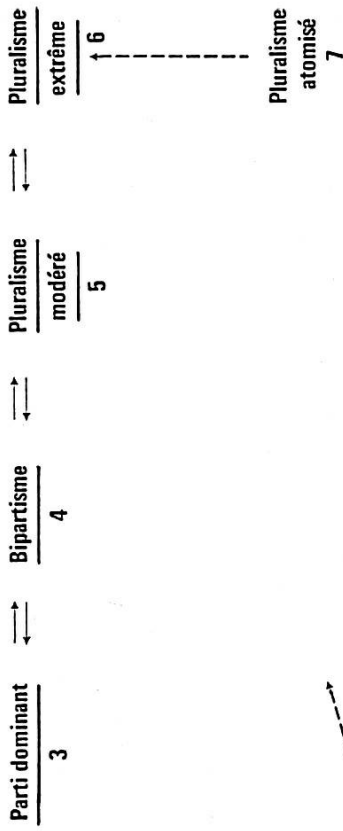


MONOCENTRISME

Maximum Répression Minimum

Maximum de manipulation des masses

Systèmes de partis
(compétitifs)



Politique fluide de partis

PLURALISME

Minimum Expression Maximum

Maximum de pression des masses

L'application de ce modèle à l'évolution suisse me paraît très suggestive pour un historien. On peut admettre que le système des partis en Suisse, donc la politique des partis, a progressivement évolué de la variante 2 à la variante 5, en passant par les variantes 3 et 4, ceci en l'espace d'environ un siècle, soit entre 1870 et 1970. Jusqu'en 1890, le parti radical est hégémonique, parce que les autres forces existantes sont ou bien stérilisées ou bien satellites — cas des libéraux-conservateurs — et qu'il gouverne seul, sans risquer de sanction quant à sa responsabilité. Entre 1890 et 1919, le radicalisme suisse demeure dominant, en ce sens que ses antagonistes sont réellement indépendants, mais qu'ils ne peuvent fournir une véritable alternative au pouvoir, bien que les règles juridiques prévoient une alternance ou du moins ne l'interdisent pas. Une question intéressante est de savoir si la domination du radicalisme est alors idéologique ou pragmatique. Je proposerai de répondre par la première explication pour mieux montrer comment, par la suite, la domination radicale qui a survécu dans les cantons à la chute de ce privilège sur le plan fédéral a été pragmatique. En effet, Sartori souligne que la distinction entre les deux motivations est loin d'être claire. A partir de 1920, la Suisse entre dans l'ère du « bipartisme » pour une dizaine d'années. En 1918, au moment de la grève générale, on peut imaginer un instant que le P. S. S. aurait pu remporter une victoire électorale, ce qui n'a pas été le cas. Contre cette menace, analogue à celle du travaillisme britannique avant 1923, se forme un bloc bourgeois où radicaux et conservateurs s'amalgament dans la fonction gouvernementale. En 1929, on passe véritablement au pluralisme modéré avec l'entrée des agrariens dans la coalition gouvernementale qui s'élargira en 1943 avec l'arrivée du premier socialiste. Du point de vue de Sartori, la frontière significative dans ce glissement vers des variantes plus « expressives » et plus démocratiques en même temps, se situe en 1890 plus qu'en 1920, la décision de 1929 apportant un complément qui fixe le pays dans la catégorie qui lui convient apparemment le mieux. La période 1890 - 1929 serait donc une transition, ce qui a été rarement souligné dans l'histoire politique.

Sartori ne se contente pas de créer un continuum logique dans cet éventail de systèmes de partis, il les relie à certains types d'Etats partitaires ou non (*party state system*). En effet, la succession des variétés s'organise en fonction de trois séries de pôles : coercition-consensus, oppression-liberté, répression-expression. Le détachement d'un pôle et le début d'un glissement vers l'autre ne va pas sans difficulté : en Suisse, le moment significatif est-il celui où le parti

radical a renoncé à son hégémonie ou celui où la formule gouvernementale a inclus le P. S. S. ? La réponse exigerait de longs développements. Cette taxonomie est loin d'être parfaite — l'auteur le reconnaît — mais elle a l'avantage d'organiser la réalité politique en fonction de quelques données simples d'évolution qui doivent être vérifiées dans chaque cas d'application précise.

La dernière théorie que je voudrais vous présenter est incontestablement neuve ; elle est surtout celle qui tient le plus compte des cadres historiques et de la longue durée, tout en introduisant plusieurs dimensions afin de tenir compte de la configuration complexe de l'ensemble. Stein Rokkan, sociologue de formation mais incontestablement sensible au fait que les réalités politiques n'évoluent que lentement si on les prend dans leur épaisseur, propose une typologie capable de saisir ce qu'il appelle la structuration de la masse dans les petites démocraties européennes. Son approche est comparative, c'est-à-dire qu'il met en parallèle, dans leur développement, les institutions, les règles du jeu électoral, le choix des partis afin de saisir dans le long terme historique, soit environ de 1500 à 1920, les différences et les ressemblances (ou analogies) perceptibles dans onze petites démocraties d'Europe. Ces pays présentent en commun une longue histoire de luttes politiques prenant assez tôt l'allure d'une compétition de type parlementaire, c'est-à-dire de solution par une assemblée. Au terme, vers 1920, tous ces pays auront le suffrage universel et la R. P., ce qui aboutira à « geler » le système dans son évolution, tout en laissant subsister d'importantes variations de structures.

Pour comprendre cette évolution, l'auteur propose de l'interpréter en prenant en considération à la fois l'aspect institutionnel et l'aspect socio-culturel. Dans le premier domaine, il propose de répondre à une série de questions sur les points suivants :

- 1) la légitimation : à quel moment, lors de la formation nationale, a-t-on reconnu le droit de pétition, de manifestation des oppositions, etc. ?
- 2) l'incorporation : combien de temps faut-il jusqu'à ce que les opposants aient le droit de se faire entendre, donc d'être représentés à la Chambre ?
- 3) la représentation : jusqu'où, comment et quand a-t-on abaissé les barrières interdisant les nouveaux mouvements ?
- 4) le pouvoir exécutif : comment et quand les forces parlementaires ont-elles pu intervenir efficacement au niveau de l'exécutif ?

Sur tous ces points, dont les deux premiers concernent la compétition politique de masse, l'auteur constate que les onze pays sont

partis de situations très différentes pour aboutir à des résultats analogues. Il souligne ensuite que la caractéristique commune de ces onze pays est qu'ils ont franchi assez rapidement ces seuils successifs en raison de la petite taille et qu'ils sont tous arrivés à accorder une grande importance à la R. P., en intervertissant quelquefois le passage des deux derniers seuils — 4 puis 3.

Après avoir souligné les analogies, l'auteur constate que les systèmes de partis dans ces différents pays sont très différents sur quelques points qu'il souligne : présence ou non de partis ethniques, de forts partis confessionnels, de formations paysannes, d'organisations politiques du monde ouvrier. Recherchant les moments importants de l'évolution, il arrive à trouver quatre jointures révolutionnaires capitales pour ces pays et « cassant » les groupes en train de se politiser selon des clivages différents. Il y a successivement :

- 1) les grands bouleversements de la Réforme et de la Guerre de Trente Ans qui coupent l'Europe en trois zones : réformée, mixte, catholique. La Suisse tombe dans le second groupe de pays.
- 2) la révolution nationale, suite aux guerres de la Révolution et de l'Empire, divise de nouveau l'Europe en trois : Nord protestant, ceinture à conflits mixtes, Europe de la Contre-Réforme. La Suisse relève cette fois du dernier groupe, mais est influencée par les deux autres, ce qui complique les choses. Ainsi voit-on s'opposer protestants centralisateurs et catholiques fédéralistes.
- 3) la révolution industrielle ajoute encore de nouveaux clivages. Dans le Nord et dans la ceinture mixte, l'accroissement de la production industrielle produit une tension entre ville et campagne sans entraîner toujours l'apparition de partis agraires. En revanche dans l'Europe de la Contre-Réforme catholique, qui échappe à la réalisation industrielle, les partis de masse catholiques organisent en même temps la défense des intérêts ruraux.
- 4) enfin la révolution dite internationale entraîne un nouveau clivage entre travailleurs et patrons, ce qui ne suscite pas de véritable ligne partisane entre les différents milieux là où, comme en Suisse, d'autres clivages perdurent, mais joue ailleurs un rôle important (apparition des grands partis communistes).

Par la superposition de ces quatre clivages issus des quatre révolutions, on peut, comme Rokkan le fait pour les pays scandinaves qu'il connaît bien, aboutir à dessiner les frontières entre les formations politiques actuelles mais surtout expliquer leurs chevauchements dans certains problèmes.

Cet espace à 2 x 2 x 2 x 2 attributs donne donc naissance à une typologie structurelle des clivages qui peut être reproduite en grands

tableaux à double entrée. Bornons-nous à en donner un aperçu avec celui de la quatrième révolution :

	Mouvements ouvriers unifiés et « domestiqués »	Mouvements ouvriers profondément divisés (avec P. C. forts)
Zones protestantes	<i>Consolidation précoce</i>	<i>Indépendance ou unification tardive</i>
	Etroite Large	Etroite Large
	Danemark Grande-Suède Bretagne	Norvège Finlande Islande
Zones mixtes	Pays-Bas Suisse	Allemagne
Zones catholiques	<i>Alliance Eglise-Etat précoce</i>	<i>Opposition Eglise-Etat marquée</i>
	Autriche Belgique Luxembourg Irlande	France Italie Espagne

Selon l'auteur, de tels tableaux fournissent un classement des onze pays pour toutes sortes de phénomènes : crises de la constitution de l'Etat ou plutôt de la nation (les quatre révolutions) ; solidarités et conflits dans la population ; système des alternatives électorales présentées par les différents partis ; attitudes possibles des citoyens en fonction du passé et du présent.

L'utilité des modèles de Rokkan n'est pas purement qualitative, elle ne vise pas seulement à une interprétation comparée des onze pays sur le plan de ces facteurs. Ils doivent permettre d'aller plus loin, dans l'analyse quantitative, à la condition de réunir des données statistiques sur les différents points évoqués et pour une longue

durée. On ne s'étonnera donc pas de retrouver le professeur Rokkan à la tête d'un projet visant à créer une banque internationale de données sociales. Cette banque devra recueillir, dans divers pays, les éléments indispensables à une double interprétation : l'analyse du comportement politique individuel sur une période donnée dans un ou plusieurs pays, mais surtout l'étude du développement comparé des constructions nationales pour aboutir à des interprétations plus larges sur les interactions politiques des ensembles.

* * *

Comme vous le voyez, l'intervention de l'analyse de système dans l'étude des partis, qu'elle soit historique ou sociologique, n'est pas une opération banale. En effet, par système on entend un ensemble de facteurs entretenant des relations réciproques ; dès lors, le système politique est composé de tout ce qui entre en considération pour l'analyse politique. A reprendre les théories que j'ai esquissées successivement, on s'aperçoit qu'elles prennent de plus en plus de facteurs en considération, c'est-à-dire qu'elles font de plus en plus de place à l'environnement social du parti, alors que Duverger, déjà en progrès sur les typologies purement affectives du XIXe siècle, ne s'occupait que de l'organisation du parti et de sa place parmi les autres formations. A l'autre extrémité, Rokkan reconstruit toute l'histoire nationale autour des partis et des modes de suffrage.

Un autre avantage de ces théories — je voudrais terminer par là — est de fournir des hypothèses directrices à la recherche. En effet, elles n'aident nullement, comme on le croit, à éviter la quête patiente des faits mais elles assurent le chercheur que celle-ci se fait dans la bonne direction en fournissant de bonnes bases de départ.

LITTÉRATURE CONSULTÉE

Blondel J. : *La société politique britannique*, Paris 1965.

Duverger M. : *Les partis politiques*, Paris 1951.

Gruner E. : *Die Parteien in der Schweiz*, Bern 1969.

Recent Research on typologies of political regimes and political development. International Political Science Association — Seventh World Congress Brussels 1967.

Rokkan S. and Merrit R. ed. : *Comparing Nations. The Use of Quantitative Data in cross-national Research*, New Haven and London 1966.

Sartori G. : *Parties and party systems*, New York 1960.